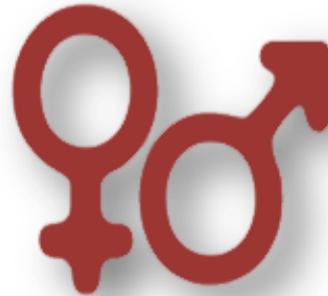




Table de concertation
des groupes de femmes de la

Montérégie

Miser sur l'égalité
des chances, pour
combattre la
pauvreté



**Avis sur la pauvreté des femmes du territoire de
la CRÉ Montérégie-Est**

Longueuil, mars 2012

Table de matières

PRÉAMBULE	4
Notre organisme	4
Pourquoi miser sur l'égalité des chances?	6
Comment s'assurer d'offrir à l'ensemble des citoyennes et des citoyens l'égalité des chances.....	6
L'utilisation de l'ADS dans le plan d'action régional sollicite :.....	7
Femmes et pauvreté : un constat des chiffres, une réalité.....	9
Les femmes du territoire en quelques chiffres	9
Les femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté.....	10
Les facteurs liés à la pauvreté chez les femmes.....	11
Le revenu et l'emploi	11
La situation familiale	12
Le logement	12
En bref.....	12
Au-delà des chiffres... ..	13
Le transport.....	15
L'impact sur la vie des femmes.....	15
Autres aspects importants de la pauvreté chez les femmes.....	16
La discrimination	16
La violence conjugale.....	17
Recommandations.....	17
Conclusion.....	19

**«L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES NE SONT
PAS SEULEMENT JUSTES, MAIS ÉGALEMENT "ESSENTIELLES" À LA
RÉALISATION DES OBJECTIFS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ »**

Madame Asha-Rose Migiro, Vice-Secrétaire générale des Nations Unies
Conférence sur l'autonomisation et l'emploi des femmes
Copenhague, le 25 mars 2010

PRÉAMBULE

La première orientation du nouveau Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale propose de «rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux»¹. L'État souhaite reconnaître l'importance de positionner au cœur de la solution les acteurs qui travaillent sur le terrain, en modulant son action en fonction des besoins spécifiques exprimés par les régions. Les plans régionaux sont sous la responsabilité des Alliances pour la solidarité et l'inclusion sociale et doivent tenir compte des réalités spécifiques des femmes et des hommes, en appliquant notamment une analyse différenciée selon les sexes.²

En tant qu'interlocutrice privilégiée pour la régionalisation du Plan d'action de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGF-M) vous interpelle aujourd'hui pour vous livrer deux messages qu'elle juge essentiels.

- **Miser sur l'égalité des chances est essentiel pour combattre la pauvreté**
- **Les femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté**

Aussi, solidaire des efforts collectifs de lutte contre la pauvreté dans notre région, notre regroupement souhaite mettre son expertise et celle de ses groupes membres au profit de l'ensemble des citoyennes et citoyens.

Les pages qui suivent présentent une analyse des données qualitatives et quantitatives de la situation des femmes du territoire de la CRÉ **Montérégie Est**. Sans être exhaustives, ces analyses tiennent compte de sept facteurs qui exercent une influence sur la pauvreté: *la démographie, l'éducation, l'emploi, le revenu, le logement, la santé et l'âge*.

Notre organisme

La Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGF-M) est un organisme de défense collective des droits dont la mission principale est l'amélioration des conditions de vie des femmes de notre région sur les plans social, économique et politique. Notre organisme a été fondé il y a 23 ans et actuellement plus de 40 groupes en sont membres. Plusieurs secteurs sont représentés : des organismes en employabilité, des maisons d'hébergement, des C.A.L.A.C.S., des centres de femmes et des syndicats. Nos partenaires sont tout aussi diversifiés. Notre organisme travaille, entre autres, en étroite collaboration

¹ Le Québec mobilisé contre la pauvreté. Plan d'action gouvernemental pour LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE 2010-2015, MESS, gouvernement du Québec

² Ibid

avec les différents paliers du gouvernement et avec le milieu communautaire dans son ensemble.

Pour accomplir sa mission, notre organisme favorise la circulation de l'information ainsi que la mise en commun et l'approfondissement des expériences et préoccupations des groupes de femmes de la Montérégie.

Ce sont les groupes membres de la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie qui définissent les orientations et les actions de travail de notre regroupement. Cet exercice participatif se fait à l'assemblée générale et aux réunions régulières de nos membres. En plus de déterminer les priorités d'action de la TCGF-M, certains groupes membres s'impliquent dans différents comités qui ont le mandat de travailler sur des dossiers particuliers, tout en encourageant la vie associative dans notre organisme.

Pourquoi miser sur l'égalité des chances?

La pauvreté féminine concerne l'ensemble de la société pour plusieurs raisons. D'abord, la pauvreté a des coûts sociaux importants. Non seulement la pauvreté engendre-t-elle des dépenses pour mettre en œuvre des programmes d'assistance sociale, mais elle engage aussi des ressources afin de faire face à la criminalité et aux problèmes de santé qui y sont associés³. Ainsi, en réduisant la pauvreté chez les femmes, c'est-à-dire chez un groupe social particulièrement touché par la pauvreté, l'on réduit du même coup les frais que la société québécoise aura à acquitter. En second lieu, la pauvreté qui touche les mères, et particulièrement celles qui sont monoparentales, affecte aussi leurs enfants. En effet, «qui dit pauvreté des femmes dit aussi pauvreté des enfants et des générations futures». ⁴ Ceci s'explique notamment par le lien entre la pauvreté des parents et le décrochage scolaire des enfants, puisque le niveau d'éducation est un déterminant important du revenu. Cette transmission de la pauvreté d'une génération à une autre a également des coûts économiques pour la société : une fois adultes, les enfants issus de familles pauvres qui vivent encore en situation de pauvreté contribuent peu au revenu d'impôt du gouvernement. Enfin, si la pauvreté des femmes engage l'ensemble de la société québécoise, c'est que cette dernière se qualifie de démocratique et qu'en conséquence, elle devrait offrir à ses membres des conditions de vie décentes et des chances égales de participer à la vie de la communauté. En d'autres mots, «pour éliminer la pauvreté qui frappe les femmes, il est essentiel de réaliser l'égalité»⁵, mais inversement, «une plus grande égalité entre les sexes entraîne une amélioration des conditions économiques et sociales pour l'ensemble des membres de la société»⁶.

Comment s'assurer d'offrir à l'ensemble des citoyennes et des citoyens l'égalité des chances

«La féminisation de la pauvreté affecte directement toute la société. Et inversement, donner aux femmes la possibilité de s'émanciper, de développer leurs capacités et de les exercer fait progresser plus rapidement et plus en profondeur la lutte contre la pauvreté.»⁷ Pour cette

³ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. 2011. *Les coûts de la pauvreté au Québec selon le modèle de Nathan Laurie*. Gouvernement du Québec. En ligne : http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Cout_pauvrete.pdf. Consulté le 15 février 2012.

⁴ Monique Dumais, *Op.cit.*

⁵ Marika Morris et Tahira Gonsalves, *Op.cit.*

⁶ Fondation canadienne des femmes. *Pourquoi investir dans l'avenir des femmes et des filles?* En ligne : <http://www.canadianwomen.org/fr/pourquoi-investir>, consulté le 15 février 2012

⁷ AIC, Contre les pauvretés, Agir ensemble. *Femmes et Pauvreté*. Cahier n°6—Décembre 2005 Cahier de formation. En ligne : <http://www.aic-international.org/pdf/cahier6fr.pdf>, consulté le 15 février 2012.

raison, la mise en place d'un plan d'action régional pour lutter contre la pauvreté doit tenir compte de la réalité spécifique des femmes.

Ainsi, dans l'application des politiques et dans la réalisation de projets destinés aux citoyennes et aux citoyens, l'utilisation d'outils nous permettant d'identifier les effets dissemblables de nos actions sur les femmes et les hommes est souhaitable. L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est un outil de gestion qui permet cette prise en compte des réalités des femmes et des hommes.

En effet, l'ADS est un processus d'analyse visant à discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes. Elle s'effectue au cours des différentes étapes d'un projet, soit : la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. L'application de l'ADS favorise l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'utilisation de l'ADS dans le plan d'action régional sollicite :

- l'élaboration d'un portrait socioéconomique ou de toutes autres statistiques, ventilés selon les sexes, des personnes vivant en situation de pauvreté de notre région;
- l'analyse de ces données en tenant compte des réalités, des besoins propres aux femmes et aux hommes de même que des écarts entre les femmes et les hommes qu'elles mettent en évidence et des causes de ces écarts;
- la planification en fonction de la réalité des femmes et des hommes qui se dégagent de l'analyse;
- la mise en œuvre afin que les femmes et les hommes profitent de façon équitable du plan d'action;
- le suivi et l'évaluation afin que le plan d'action tienne compte de l'impact de toute la démarche sur les femmes et les hommes et effectuer les corrections si nécessaire.

Par exemple, le MSSS a intégré l'ADS au Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013. Celui-ci vise à circonscrire la réalité de l'itinérance selon les différents sous-groupes. Des efforts particuliers ont été faits pour documenter les réalités différentes des femmes et des hommes qui vivent en situation d'itinérance.

La Table régionale de concertation des aînéEs du Centre-du-Québec, responsable de l'entente spécifique 2008-2013 en matière d'adaptation des services et des infrastructures aux besoins des personnes âgées du Centre-du-Québec, a intégré l'ADS aux différentes étapes de la réalisation des projets liés à l'entente spécifique, permettant l'analyse des réalités particulières des femmes et des hommes, pour ainsi offrir des mesures adaptées aux besoins spécifiques des unes et des autres.

Nous vous incitons fortement à travailler selon cette approche afin de raffiner l'action entreprise dans notre région, d'adapter notre intervention aux besoins de toutes et de tous et d'optimiser les ressources financières et humaines mises à notre disposition. En prime, cela permettrait de contribuer à une plus grande égalité entre les femmes et les hommes dans notre territoire.

Femmes et pauvreté : un constat des chiffres, une réalité...

Sauf indication contraire, les données statistiques utilisées ici proviennent du document élaboré par le Centre de recherche sociale appliquée et intitulé *Portrait socioéconomique régional Pour une lecture renouvelée de la pauvreté des femmes dans une perspective d'analyse différenciée selon les sexes (ADS) Territoire de la Conférence régionale des élus Montérégie Est*⁸. Le document intégral sera annexé au présent document.

Quant aux données qualitatives, elles ont été recueillies auprès des intervenantes de groupes de femmes membres de la TCGF-M. Des centres de femmes, des organismes en employabilité, maisons d'hébergement et CALACS ont répondu à notre sondage. Dans le territoire de la Montérégie Est, 37 personnes : 20 femmes du territoire et 17 intervenantes représentant des centres de femmes et des maisons d'hébergement ont répondu à notre sondage.

Enfin, nous avons eu recours à la littérature existante qui porte sur le lien entre la pauvreté et le fait d'être femme, afin de préciser certaines informations.

Les femmes du territoire en quelques chiffres

Sur le territoire de la CRÉ de la Montérégie Est, 50,1% de la population sont des femmes en date du 1^{er} juillet 2010. Par contre, comme partout au Québec, la proportion de la population féminine augmente avec l'âge sur le territoire. À la même date, 55,2% de la population âgée de 65 ans et plus sont des femmes. D'autre part, la proportion de femmes vivant seules est supérieure à celle des hommes dans cette situation, toutes catégories d'âge confondues. Cependant, l'écart est significatif pour la population âgée de 65 ans et plus (37,6% ♀ comparativement à 17,8% ♂).

Au recensement de 2006, 3,2% de la population est d'origine immigrante, soit 18 840 personnes, dont un peu moins de la moitié sont des femmes (9 260).

En Montérégie Est, comme ailleurs au Québec, la monoparentalité est surtout une réalité vécue par les femmes : trois familles monoparentales sur quatre environ (75,4%) ont une mère comme cheffe de famille.

La proportion de femmes de 15 ans et plus qui détient un grade universitaire est plus importante dans l'ensemble du Québec qu'en Montérégie Est (16,4% comparativement à 12,3%). Cependant, les femmes du territoire ont un taux d'emploi et un taux d'activité

⁸ PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE RÉGIONAL (STATISTIQUES), Pour une lecture renouvelée de la pauvreté des femmes dans une perspective d'analyse différenciée selon les sexes (ADS) MONTÉRÉGIE (RÉGION 16); Territoire de la Conférence régionale des élus Montérégie Est. Centre de recherche sociale appliquée (CRSA), Décembre 2011

(respectivement de 59,6 et de 62,7) plus grands que ceux de l'ensemble des Québécoises (55,7 et 59,5).

Les femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté

Le risque d'être pauvre a toujours été plus élevé chez les femmes et la transformation de l'économie n'a pas amélioré leurs conditions de vie; certains parlent de féminisation de la pauvreté pour qualifier cet appauvrissement⁹. D'ailleurs, le gouvernement du Québec, dans sa politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, indique : «On constate que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à vivre dans des conditions de précarité et de pauvreté. Ce risque est plus élevé pour certains groupes de femmes notamment les responsables d'une famille monoparentale, les femmes seules et âgées, les femmes autochtones, les femmes handicapées, celles qui appartiennent à une minorité visible, les femmes immigrantes d'arrivée récente, les travailleuses moins instruites ou les salariées des secteurs manufacturiers frappés par les restructurations économiques »¹⁰.

Malgré le fait que les femmes aient investi massivement le marché du travail depuis 40 ans, elles continuent d'afficher des taux de pauvreté plus élevés pendant leur vie active et à la retraite. Elles ont davantage besoin des transferts gouvernementaux, notamment de l'aide sociale et du supplément de revenu garanti. Également, les femmes reçoivent moins des programmes tels l'assurance emploi et les régimes de retraite du Québec et du Canada.

Encore aujourd'hui, au Québec, des écarts importants persistent entre les revenus des femmes et ceux des hommes. D'après les statistiques fiscales de 2006, le revenu moyen total des femmes représente 67,2 % du revenu moyen total des hommes¹¹. De tous les employés au salaire minimum, 60% sont des femmes¹². De plus, les transferts gouvernementaux sont deux fois moindres chez les hommes que chez les femmes¹³.

⁹ Mener la barque à bon port : cahier de réflexion éthique sur des interventions auprès des femmes en situation de pauvreté, Dumais et Beaulieu, 1998

¹⁰ *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Gouvernement du Québec, Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 2006

¹¹ Statistique Canada. Recensement de 2006. Compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, 2008, dans le *Portrait statistique Égalité femmes/hommes, Où en sommes-nous?*, 2010, CSF.

¹² Institut de la statistique du Québec (2008) *Annuaire québécois des statistiques du travail 2008, Vol. 4(1)* in *L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec Faits saillants*, Secrétariat à la condition féminine Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2010, page 20

¹³ Institut de la statistique du Québec (2006) *Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques in L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec Faits saillants*, Secrétariat à la condition féminine Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2010, page 20

Par ailleurs, bien que la situation de pauvreté soit souvent directement liée à la position d'une personne sur le marché de l'emploi, elle n'est pas qu'une question de revenu. La pauvreté signifie non seulement l'incapacité de se nourrir, de se loger et de se vêtir convenablement¹⁴, mais aussi l'impossibilité de se développer en tant que personne, d'avoir accès aux ressources sociales et de participer à la vie de la communauté¹⁵. En d'autres termes, la pauvreté est une source d'insécurité, puisqu'elle constitue un obstacle à la prise de décisions et à l'accès à des opportunités qui permettraient aux individus de mener une vie décente.

Les facteurs liés à la pauvreté chez les femmes

Le revenu et l'emploi

Le portrait statistique du territoire¹⁶ démontre de façon distincte la relation entre le sexe de l'individu et certains facteurs liés à la pauvreté.

Dans le territoire de la CRÉ Montérégie Est, en 2006, le revenu moyen total des femmes correspond à 64,8 % de celui des hommes. La même année, 8,1% de la population féminine de 15 ans et plus dispose d'un revenu inférieur au seuil de faible revenu, alors que 6,8% de la population masculine se retrouve dans la même situation. Chez les personnes de 65 ans et plus, cette disparité s'accroît car dans cette catégorie d'âge, seulement 3,4% des hommes vit sous le seuil de faible revenu alors que c'est le cas de 7,3% des femmes.

Pour ce qui est de l'emploi, 73,8% des femmes du territoire ont rapporté avoir travaillé surtout à temps plein durant l'année 2005, alors que 88,5% des hommes sont dans une situation analogue. Par ailleurs, la ségrégation professionnelle est manifeste sur le territoire comme ailleurs au Québec. En Montérégie Est, la présence des femmes est très marquée dans les postes liés au travail de bureau et dans les emplois du secteur des services tels que l'éducation, le soin des personnes, la vente, etc.

En 2009, pour chaque tranche de 100 \$ de revenus d'emploi, les femmes du territoire ont reçu 30,40 \$ en transferts gouvernementaux ; ce montant s'élevait seulement à 14,60 \$ pour les hommes. Donc, les femmes vivant sur le territoire de la CRÉ de la Montérégie Est sont davantage dépendantes des transferts gouvernementaux que les hommes.

¹⁴ Jane Gurr, Michelle Pajot, David Nobbs, Louise Mailloux et Diane Archambault. 2008. *Défaire les liens entre la pauvreté et la violence faite aux femmes Un guide de ressources*. Agence de la santé publique du Canada : Ontario.

¹⁵ Lise St-Germain et Pierre Joseph Ulysse. 2007. *Initiatives locales et pratiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion par le développement social intégré au Québec*. Université de Montréal. Institut National de recherche scientifique INRS - UCS

¹⁶ Centre de recherche sociale appliquée (CRSA). Décembre 2011. *Portrait socioéconomique régional (statistiques) Pour une lecture renouvelée de la pauvreté des femmes dans une perspective d'analyse différenciée selon les sexes (ADS) Montérégie (région 16) Territoire de la Conférence régionale des élus Montérégie Est*.

La situation familiale

Au recensement 2006, sur un total de 173 830 familles dans la Montérégie Est, 102 155 familles (58,8%) vivent avec au moins un enfant à la maison. De ce nombre, 74 765 familles comptent au moins un enfant de 17 ans et moins et 27 465 au moins un enfant de moins de 6 ans (respectivement 43 % et 15,8 % des familles)¹⁷.

Les familles monoparentales représentent le type de ménage le plus exposé à la pauvreté. Or, en Montérégie Est, en 2006, 75,4% des familles monoparentales ont une femme comme cheffe de famille. Ce sont donc elles qui ont le plus de risques de se retrouver dans une situation de pauvreté. De plus, nous constatons, sans surprise, que ce sont les femmes qui s'investissent le plus dans les soins donnés aux enfants et aux personnes âgées ainsi que dans les travaux ménagers. À titre d'exemple, 15,2% des femmes de 25 à 54 ans passent 30 heures et plus par semaine à exécuter des tâches ménagères sans salaire alors que seulement 4,5% des hommes du même âge consacrent autant de temps à ces tâches. Aussi, chez les personnes qui sont en couple et qui ont au moins un enfant à la maison, seulement 80,7 % des femmes ont un emploi alors que c'est le cas de 94,0% des hommes. Ainsi, les femmes sont plus souvent amenées à interrompre leur carrière pour des raisons familiales, ce qui entraîne des répercussions sur leurs revenus, y compris lors de la retraite.

Le logement

En matière de logement, les femmes sont encore une fois désavantagées dans le territoire comme dans le reste du Québec. Ce désavantage découle d'abord du fait que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être locataires (52,4% des locataires en Montérégie Est sont des femmes en 2006) et moins nombreuses à être propriétaires (seulement 32,9% des propriétaires sont des femmes). À cette réalité, s'ajoute le fait que, peu importe la situation conjugale et familiale dans laquelle se trouvent les femmes du territoire, celles-ci consacrent une proportion plus grande de leur revenu au logement que les hommes. Par exemple, 55,0% des femmes seules consacrent 25% et plus de leur revenu au logement, alors que seulement 42,8% des hommes seuls doivent déboursier autant pour se loger.

En bref...

Comme ces chiffres tendent à le démontrer, un nombre important de femmes se trouve dans un engrenage combinant de multiples facteurs de vulnérabilité difficiles à contrecarrer. Parmi ces facteurs, figurent le revenu, l'âge, l'emploi, le logement et les responsabilités familiales. Nous l'aurons compris, il demeure que l'emploi occupe une place centrale parmi

¹⁷ Portrait statistique, Égalité femmes/hommes. Où en sommes-nous en Montérégie?, Territoire de la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est, 2010, CSF, tableau 8, page 55.

ces facteurs, car encore aujourd'hui le marché du travail reste discriminant envers les femmes : elles ont de la difficulté à accéder à des emplois stables et elles occupent davantage des emplois précaires. En effet, les emplois qu'elles exercent sont limités en termes de durée et de rémunération et ils ne leur permettent pas d'avoir un horaire de travail fixe.

Au-delà des chiffres...

Dans la section précédente, nous avons mis en relief quelques facteurs qui participent de l'appauvrissement des femmes. Pour illustrer le rôle de ces facteurs, nous avons exposé des données statistiques, qui représentent, certes, un outil non-négligeable pour mesurer le degré de pauvreté des femmes. Toutefois, les expériences vécues par les femmes révèlent des réalités bien plus complexes que les chiffres à eux seuls ne le laissent entrevoir¹⁸.

L'expérience terrain des intervenantes qui travaillent auprès des femmes du territoire de la **Montérégie Est** démontre que de multiples facteurs sont à l'origine de la pauvreté des femmes, citons entre autres:

N.B. Les réponses qui suivent ne sont pas en ordre d'importance

- ◆ **Le marché du travail** : précarisation du travail chez les femmes (salaire minimum, à temps partiel, majorité de femmes travaillant dans le secteur de services);
- ◆ **Le revenu** : salaire inférieur à celui des hommes, diminution de revenus chez les femmes âgées;
- ◆ **La santé** : maladies, accident de travail
- ◆ **La violence** : victimisation des femmes, violence conjugale, agressions sexuelles;
- ◆ **L'isolement**;
- ◆ **L'éducation** : faible niveau de scolarité, pas de stimulation scolaire surtout en ruralité, pas de diversification professionnelle, socialisation des femmes (rapport à l'argent, rôle dans la société, valeurs traditionnelles)
- ◆ **La monoparentalité** : les femmes sont plus souvent cheffes de famille;
- ◆ **Grossesse en bas âge**;
- ◆ **La conciliation famille-travail-étude**: manque de soutien et de manque de programmes facilitant la conciliation travail-famille, congé de maternité, manque de places en garderie subventionnée, moins d'heures passées au travail pour dédier plus d'heures à la famille;
- ◆ **Statut de proche aidante**;
- ◆ **Logement** : pénurie de logements salubres et abordables, pénurie de logements sociaux;

¹⁸ Marika Morris et Tahira Gonsalves. *Les femmes et la pauvreté - 3^e édition*, En ligne : <http://criaw-icref.ca/fr/print/WomenAndPoverty>, consulté le 15 février 2012

- ◆ **Le coût de la vie** : hausse du prix des denrées,
- ◆ **Tarification accrue des services publics**
- ◆ **Iniquité salariale**
- ◆ **Dépendances (pour la femme ou son conjoint)** : drogue, jeux, alcool

Les intervenantes sur le terrain ont aussi fait ressortir des particularités propres au territoire qui risquent d'accroître les situations de pauvreté ou de vulnérabilité, citons, entre autres:

N.B. Les réponses qui suivent ne sont pas en ordre d'importance

- ◆ La pauvreté «cachée» : endettement, revenu familial élevé, mais revenu des femmes plus bas, travailleuses à faible salaire;
- ◆ Le manque de places en CPE ou l'absence de service de garde la nuit ou lors du retour au travail, qui limite l'accès à un revenu;
- ◆ En milieu rural, l'éloignement et l'absence de transport adéquat limitent l'accès aux différentes ressources (organismes, CLSC, nourriture)
- ◆ Méconnaissance des services existants,
- ◆ Le transport en commun, ou le transport collectif selon l'endroit de la Montérégie-Est où l'on se trouve, est coûteux, peu fréquent, voire inexistant;
- ◆ Ressources insuffisantes, particulièrement en région rurale;
- ◆ Manque de logements sociaux;
- ◆ Les services de dépannage alimentaire sont rationnés et souvent offerts de façon humiliante et méfiante;
- ◆ Augmentation des problèmes d'itinérance;
- ◆ Fermeture en chaîne d'entreprises/ d'usines;
- ◆ Valeurs familiales conservatrices;
- ◆ Activités de culture et de loisir difficilement accessibles;
- ◆ L'approvisionnement est difficile et coûteux (plus cher d'acheter chez le dépanneur qu'à l'épicerie);
- ◆ Moins d'accès à l'éducation postsecondaire à cause des coûts plus élevés (l'éducation postsecondaire est plus accessible dans les régions urbaines que dans les régions rurales).

Il est à remarquer que les vastes étendues du territoire et sa composition faite de zones urbaines et rurales limitent l'accessibilité aux ressources pour les femmes des régions plus éloignées. Aussi, les ressources communautaires étant concentrées dans les villes centres, la distance est une contrainte supplémentaire pour les organismes qui désirent rejoindre cette clientèle.

Par ailleurs, la conjoncture actuelle et l'appauvrissement de la classe moyenne fait en sorte qu'il y a de plus en plus de «nouveaux pauvres». Ceux-ci ont beaucoup de difficulté à

demander de l'aide. En général, on remarque une augmentation de la pauvreté en milieu rural.

Le transport

Il est ressorti de l'analyse qualitative que nous avons effectuée que l'inaccessibilité des transports publics sur le territoire limite particulièrement les femmes dans leurs choix et dans leurs possibilités.

Le territoire de la Montérégie se caractérise par le chevauchement d'espaces urbains et ruraux qui favorise la migration des personnes vers les zones plus urbaines au détriment des zones rurales. Outre la migration, la mobilité des personnes dans ce vaste territoire vient accentuer les inégalités entre les populations rurales et urbaines, la configuration du réseau routier ne facilitant pas le rapprochement des communautés. En effet, autant le réseau routier que le transport collectif sont axés sur la desserte de la métropole. Cette configuration fait en sorte que les déplacements entre les municipalités et les MRC sont souvent difficiles, voir problématiques.

Le manque ou l'inefficacité des services et la difficulté associée aux déplacements (difficulté de transport) touchent particulièrement les femmes, car ils limitent leur autonomie ainsi que leur accès aux services, à la formation et au marché du travail. L'expérience de notre regroupement nous démontre que ces obstacles contribuent à augmenter l'isolement des femmes et constituent une entrave à leur autonomie économique et à leur participation au développement de leur communauté. **Une mobilité restreinte est synonyme de marginalité socio-économique.**

Rappelons que les femmes ont moins accès à une voiture personnelle; elles utilisent donc plus souvent le transport en commun, ou le transport collectif, lorsqu'un tel service est disponible.

L'impact sur la vie des femmes

Dans le cadre de leur travail professionnel, les intervenantes œuvrant auprès des femmes de la Montérégie Est constatent que le fait de vivre une situation de pauvreté affecte négativement ces femmes dans tous les domaines de leur vie (santé, vie sociale, choix économiques). Parmi ces conséquences, citons :

N.B. Les réponses qui suivent ne sont pas en ordre d'importance

- ◆ L'isolement social;
- ◆ Des problèmes de santé physique et mentale;

- ◆ La participation difficile à la vie citoyenne;
- ◆ Des restrictions pour le retour aux études et l'accès au travail (ex. obligation d'avoir une voiture pour aller au travail car il n'y a pas de transport en commun ou collectif);
- ◆ La sous-alimentation ou la malnutrition;
- ◆ Hygiène personnelle et de vie déficientes ;
- ◆ L'itinérance;
- ◆ La toxicomanie, l'alcoolisme, les problèmes d'achat et de jeu compulsif, la dépendance affective, les médicaments, etc.;
- ◆ La prostitution;
- ◆ Le suicide;
- ◆ La perte de l'estime de soi, le sentiment de honte, d'impuissance;
- ◆ La stigmatisation, le rejet social, la ghettoïsation;
- ◆ L'accès très limité au plaisir et au divertissement.

Autres aspects importants de la pauvreté chez les femmes

À partir de données qualitatives et quantitatives concernant la situation des femmes de la Montérégie Est, il a été possible de faire ressortir plusieurs causes de la pauvreté ainsi que de nombreuses difficultés que traversent les femmes en situation de pauvreté. Toutefois, puisque notre étude n'est pas exhaustive, nous considérons qu'il est important de mentionner quelques aspects de la pauvreté féminine qui sont souvent moins visibles, soit la discrimination, et la violence conjugale. De plus, nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que la pauvreté des femmes entraîne des effets négatifs non-seulement sur la vie de celles-ci, mais sur l'ensemble de la population. Nous expliquerons enfin pourquoi nous estimons qu'il est essentiel de miser sur l'égalité des chances dans la lutte contre la pauvreté.

La discrimination

Nous pouvons dire que les femmes qui vivent en situation de pauvreté sont la cible d'une double discrimination. Déjà, le fait d'être femme expose un individu à une discrimination sur le marché du travail. Ceci s'explique par le rôle qui a été historiquement associé aux femmes, soit celui de vaquer aux tâches domestiques et de prendre soin des personnes dont elles ont la charge¹⁹. Ainsi, puisque les occupations traditionnellement féminines sont peu valorisées socialement, le travail des femmes en général est moins estimé que celui des hommes. Une seconde forme de discrimination s'ajoute lorsqu'une femme vit en situation de pauvreté. En effet, la stigmatisation de la pauvreté est une réalité qui perdure de nos

¹⁹ Clarence Lochhead et Katherine Scott. 2000. *La dynamique de la pauvreté chez les femmes au Canada*. Conseil canadien de développement social: Ottawa.

jours, et qui rend plus difficile encore de faire les démarches nécessaires pour sortir de la pauvreté²⁰.

La violence conjugale

En 2009, 2 209 infractions contre les femmes ont été commises dans un contexte conjugal en Montérégie alors que 501 infractions du même genre y ont été commises envers des hommes. Plus précisément, le taux d'infraction contre les femmes était de 350,8 sur 100 000 tandis que ce taux ne s'élevait qu'à 81,6 sur 100 000 pour les hommes. Or, si le lien entre la violence envers les femmes et la pauvreté ne peut pas être inféré de ces chiffres, l'on sait qu'il s'agit de deux expériences malheureuses qui s'accompagnent très souvent. En effet, la pauvreté marginalise les femmes, ce qui les rend plus vulnérables face à la violence²¹. De même, la violence amène les femmes à s'isoler, ce qui limite leurs possibilités et augmente la probabilité qu'elles se retrouvent en situation de pauvreté.

Recommandations

Afin de prendre en considération la réalité et les besoins des femmes, les intervenantes sur le terrain ont formulé des recommandations dont elles souhaitent la prise en compte lors de la réalisation régionale du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale. Voici quelques-unes de leurs suggestions :

N.B. Les réponses qui suivent ne sont pas en ordre d'importance

- ◆ **En matière de violence conjugale** : investir dans la sensibilisation, augmenter le montant accordé aux avocats qui traitent le dossier d'aide juridique afin de mieux défendre les droits des femmes;
- ◆ **Service de garde** : augmenter le nombre de places en CPE, garderies subventionnées flexibles à même les milieux de travail où il y a différents quarts de travail, service de garde adapté au travail saisonnier agricole;
- ◆ **Transport** : implanter ou développer un système de transport en commun ou de transport collectif, avec une desserte adéquate pour répondre aux besoins des régions éloignées, prévoir un tarif préférentiel pour les personnes à faible revenu, service de navettes gratuit ou à faible coût pour se rendre à l'épicerie, dans les magasins à grande surface et aux garderies situés en périphérie de la ville, promouvoir et soutenir financièrement un projet d'économie sociale pour organiser le transport intermunicipal;
- ◆ **Logement** : accroissement du nombre de logements sociaux pour les femmes seules et monoparentales; et création d'un programme d'allocation-logement pour les

²⁰ Jane Gurr, Michelle Pajot, David Nobbs, Louise Mailloux et Diane Archambault, *Op.cit.*, p.3

²¹ *Ibid.*, p.4

femmes, hommes et familles à faible revenu n'habitant pas un HLM (un tel programme pourrait rembourser les frais de logement pour que le coût du loyer de ces personnes et familles ne représente que 25% de leur revenu), investir dans des projets de coopératives d'habitation;

- ◆ **Sécurité alimentaire:** augmentation des services de dépannage, révision du mode de fonctionnement, implantation de cuisines collectives, jardins collectifs, groupes d'achats, sensibilisation sur l'alimentation;
- ◆ **Financer davantage les organismes communautaires** des milieux urbains afin de développer des points de services dans les régions rurales
- ◆ **Santé et services sociaux :** Mise sur pied de services d'hébergement pour les itinérantEs, offre et maintien de services de prévention et de proximité;
- ◆ **Ne plus considérer comme un revenu les pensions alimentaires pour enfants du conjoint**
- ◆ **Emploi :** augmentation du salaire minimum, promotion et soutien des projets d'économie sociale pour l'intégration des femmes fragilisées
- ◆ **Éducation:** augmenter l'accessibilité dans les régions rurales.

Finalement, selon les intervenantes qui ont répondu à notre sondage, la mise en œuvre du plan d'action régional concerne tous les paliers du gouvernement et elle doit se faire en concertation avec l'ensemble des groupes sociaux du territoire. Citons, particulièrement :

- ◆ **Agence de santé, CSSS**
- ◆ **Commissions scolaires, CEGEP**
- ◆ **Municipalités : maires, conseillers**
- ◆ **Acteurs économiques : CLD, Chambres de commerce,**
- ◆ **Organismes communautaires du territoire :** centres de femmes, maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants, maisons de 2^{ème} étape, CALACS, organismes en employabilité, comptoirs vestimentaires, banques alimentaires, organismes pour personnes itinérantes, organismes œuvrant en santé mentale, maisons de jeunes, organismes venant en aide aux jeunes mères monoparentales.

Pour la mise en œuvre du plan d'action régional pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale, il est primordial d'avoir la représentation des groupes de femmes au sein des instances responsables.

Conclusion

Dans le contexte où les acteurs régionaux sont invités à exprimer les besoins caractéristiques de leur région afin de moduler l'action gouvernementale et à l'occasion du nouveau Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGF-M) a produit le présent document afin de promouvoir une approche qui tient compte des besoins spécifiques des femmes.

Le fait que les femmes risquent davantage de sombrer dans la pauvreté est une raison suffisante pour que nos gouvernements travaillent à assurer leur autonomie économique. En effet, de l'avis de la TCGF-M, pour lutter effectivement contre la pauvreté, la démarche appliquée doit être multisectorielle. Elle doit éliminer les barrières aux services et joindre les femmes dans leurs collectivités. Les solutions proposées doivent permettre aux femmes de faire librement les choix qui affectent leur vie.

Toute démarche pour combattre la pauvreté ne doit pas tenir compte uniquement des différences entre les femmes et les hommes, elle doit aussi viser à réduire les inégalités entre les sexes. Miser sur l'égalité des chances c'est réduire la pauvreté, relancer l'économie et renforcer la citoyenneté.